

C. I. C. A.

الدراسة

REUNION D'ETUDE INTERNATIONALE

sur les problèmes du Crédit Agricole dans  
le Bassin Méditerranéen

avec la collaboration de la  
Banque de Crédit Agricole, Industriel & Foncier  
du Liban - BCAIF

BEYROUTH (Liban)

29 Avril - 1er Mai 1938

338.1  
L694h

Communication du Dr. Malek BASBOUS  
Président du Comité Exécutif du Plan Vert.

sur

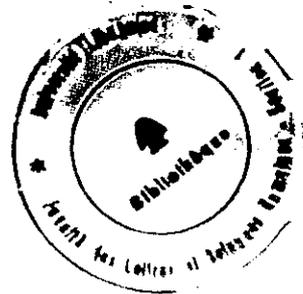
LE CREDIT AGRICOLE  
et  
LE PLAN VERT. -

الجمهورية اللبنانية

مكتب وزير الدولة لشؤون التنمية الإدارية  
مركز مشاريع ودراسات القطاع العام

الجامعة اللبنانية  
كلية الآداب والعلوم الإنسانية  
الفرع الأول  
رقم 12002 ورد في 27/1/199

République Libanaise  
Bureau du Ministre d'Etat pour la Réforme Administrative  
Centre des Projets et des Etudes sur le Secteur Public  
(C.P.E.S.P.)



Le Liban, malgré ses ressources naturelles et ses possibilités humaines, est considéré un pays agricole de 1er ordre. Ceci est dû à la croissance de la population qui se base sur l'agriculture pour pourvoir à ses besoins, vu le rendement de la bonne terre libanaise et la variété des cultures possibles, grâce à la diversité des régions et des sols et à d'autres facteurs naturels.

Toutefois, le secteur agricole, malgré les progrès sensibles réalisés durant les dix dernières années, demeure loin d'occuper la place qui devrait lui revenir dans l'économie nationale. La part de l'agriculture considérée cependant comme le secteur stable, représente une proportion relativement infime dans le revenu national.

Le revenu individuel annuel moyen de l'agriculteur ne dépasse pas le tiers de celui des personnes travaillant dans les différents autres secteurs; ce qui a entraîné une diminution du revenu annuel de la famille agricole, diminution qui ne permet pas à celle-ci d'améliorer ses conditions de vie et la place dans une situation inférieure à celle des familles occupées dans les autres secteurs.

La faiblesse du rendement agricole, malgré l'augmentation du nombre d'habitants s'occupant d'agriculture, revient aux difficultés dues aux facteurs naturels, propres aux terrains de montagne, qui ne permettent pas l'emploi de moyens traditionnels et de la main d'oeuvre; ceci rend la mise en valeur de la terre et son exploitation onéreuses, ne lui permettant pas de donner un revenu économiquement satisfaisant.

La modicité du revenu agricole et le coût élevé des travaux de valorisation de la terre sont des raisons qui ont obligé de nombreux agriculteurs à abandonner leur terre, cherchant à se faire embaucher dans d'autres secteurs, pour gagner leur vie. Le résultat fut l'accroissement des superficies négligées, majorées des superficies en friche existantes, évaluées à environ 100.000 ha. qu'il est possible, si les moyens adéquats étaient fournis, de convertir en terrains productifs. D'un côté, les agriculteurs en profiteraient et ne quitteraient pas leur village et d'un autre côté, le revenu national augmenterait; tandis qu'actuellement ces terres sont exposées à une forte érosion.

Il a été constaté ces dernières années, que le Liban a réalisé de grands progrès qui ont fait prospérer ses divers secteurs au détriment du secteur agricole. L'Etat, alerté par cette situation, a décidé de prendre des mesures en vue de parer à ce déséquilibre.

Après une étude approfondie de ce problème, il est apparu aux responsables que plusieurs raisons ont provoqué la stagnation et le non développement du secteur agricole dont les principales sont les suivantes :

- 1 - L'inaptitude de l'agriculteur libanais à utiliser les moyens mécaniques modernes, lorsque le coût de la main d'oeuvre a haussé sensiblement, a rendu le coût des produits agricoles élevé au moment où leurs prix d'exportation ont baissé par suite de la concurrence internationale.
- 2 - Les travaux de valorisation des terres, sans le recours aux moyens modernes, représentent des opérations dures et difficiles à appliquer. Ne disposant pas de ces moyens, de nombreux agriculteurs, principalement de petits propriétaires, se sont trouvés forcés d'abandonner leur terre.
- 3 - La hausse des prix des plants dans des proportions qui ont dépassé les moyens du petit agriculteur.
- 4 - La nécessité d'utiliser les moyens mécaniques d'irrigation modernes, dans le creusement des canaux et l'élévation de l'eau, moyens qui manquent à l'agriculteur.
- 5 - L'obligation de faciliter les moyens de transport rapide des produits agricoles vers les lieux de leur consommation, en créant des routes vicinales menant aux routes nationales.

L'Etat, mis en face de ces faits, a créé le PLAN VERT. Il lui a alloué des crédits totalisant LL.70.000.000, dont LL.40.000.000 doivent être destinés aux prêts à octroyer aux agriculteurs qui auront demandé l'aide du Plan Vert pour mettre en valeur leur terre.

En vue d'atteindre ce but, les règlements ont été établis, fixant la procédure suivante :

.../...

- L'agriculteur présente à la Direction une demande de valorisation de sa terre, qui mentionne :
  - . Le numéro de la parcelle,
  - . Sa superficie,
  - . La circonscription immobilière dont la parcelle dépend.
- L'Ingénieur du Plan Vert se rend sur le terrain et soumet à l'approbation de l'agriculteur un devis détaillé, indiquant le coût de chaque nature de travail requis, tel que défoncement, nivellement, construction de terrasses, creusement de canaux, etc...
- Le délégué de la B.C.A.I.F. se charge d'estimer si la valeur du terrain à valoriser couvre le prêt à consentir. Dans la négative, il exige de l'agriculteur, d'offrir une seconde parcelle à même de garantir la totalité du prêt à octroyer.
- Le propriétaire règle à l'avance sa participation, représentant 10% de la valeur des travaux si ceux-ci sont inférieurs à LL.2.500 et 25% s'ils s'élèvent à plus de LL.2.500, la participation de l'agriculteur et le prêt octroyé, devant représenter la valeur des travaux à exécuter.
- Au cas où le délégué de la Banque accepte la garantie foncière présentée par l'agriculteur, le Comité Exécutif du Plan Vert décide, par un arrêté, l'octroi du prêt, sur la base du devis estimatif du coût des travaux.
- Après la parution de l'arrêté octroyant le prêt, les formalités de la prise d'hypothèque sur les terrains offerts en garantie sont effectuées auprès du service foncier en présence des délégués du Plan Vert, de la Banque BCAIF. et de l'intéressé.
- La période d'hypothèque s'étend sur 10 ans durant lesquels l'agriculteur ne peut disposer de sa terre. Cette hypothèque doit être de premier rang sur une terre cadastrée et doit couvrir toute la parcelle, quel que soit le nombre des copropriétaires.

- Le prêt est remboursable en 10 annuités égales dont la première écherra à la fin de la septième année et la dernière à l'expiration de la seizième année. Il est productif d'un intérêt annuel de 1%, payable annuellement; cet intérêt servira à couvrir partiellement les frais de la constitution de l'hypothèque.

L'exécution des travaux est entreprise immédiatement après la passation de l'hypothèque, par l'intermédiaire d'entrepreneurs spécialisés, suivant les règlements établis et sous le contrôle et la direction des Ingénieurs du Plan Vert.

Il s'est avéré, après un certain temps, que la garantie du remboursement des prêts par la formule d'une prise d'hypothèque sur les terrains n'atteignait pas le but visé, principalement en ce qui concerne les terrains des catégories suivantes :

- terres non cadastrées,
- terres dont le transfert du titre de propriété n'est pas complété,
- terres appartenant à plusieurs copropriétaires dont certains se trouvent à l'étranger.

En face de ces cas, il n'était pas possible de satisfaire les demandes de valorisation des terres des agriculteurs, ceux-ci se trouvant dans l'impossibilité de fournir la garantie exigée. Ces cas se comptent nombreux dans les régions qui ont le plus pressant besoin de l'aide du Plan Vert, eu égard à leur éloignement et à leur état de sous-développement

A tout cela, il faut ajouter plusieurs inconvénients qui surgissent par suite des créances garanties hypothécairement, tels que :

- 1 - Avec l'avancement et l'extension des travaux entrepris par le Plan Vert la majorité des terres valorisées finira par se trouver hypothéquée auprès de la BCAIF. Ceci signifiera le blocage de ces lieux et la non possibilité d'en disposer facilement, provoquant ainsi une situation à l'encontre, socialement et économiquement des intérêts des agriculteurs
- 2 - Il a été constaté que les formalités de transcription des hypothèques, en plus de ce qu'elles comportent comme difficultés et lenteur, fait subir tant à l'agriculteur qu'au Trésor, des frais s'élevant à pas moins de LL.100 par opération.

3 - L'agriculteur demeurera engagé à rembourser sa dette après l'écoulement de la durée de la garantie et entretemps la propriété pourrait être transférée au nom de tiers, soit par voie de succession, soit par voie d'aliénation; ceux-ci pourraient être gênés financièrement aux échéances des annuités, ce qui entraînerait, au cas de non-paiement de celles-ci, l'expropriation de leur terre accompagnée de risques de complications sociales.

A la lumière de l'expérience acquise et des conséquences fâcheuses mentionnées ci-dessus, la Direction du Plan Vert s'est aperçue qu'il était indispensable de trouver un moyen qui, tout en réalisant les objectifs du Plan Vert et tout en sauvegardant entièrement les intérêts du Trésor, facilite l'exécution rapide des travaux et permette aux agriculteurs de disposer librement à tout moment de leur terre.

En vue d'atteindre ce but, la direction a trouvé qu'en faisant régler l'agriculteur à l'avance une somme initiale et forfaitaire dans une des banques agréées au Liban, ce montant, capitalisé à un certain intérêt, représentera à la fin d'une période déterminée, les débours occasionnés par les travaux.

Les avantages de ce plan de financement sont les suivants :

- 1 - Les prêts octroyés deviendront garantis par des lettres de garanties bancaires en remplacement de l'hypothèque et ainsi, les terres valorisées resteront libres, susceptibles d'être cédées et vendues facilement, encourageant de cette façon les négociations immobilières et le transfert des capitaux.
- 2 - Le Trésor et l'agriculteur épargneront les frais qu'entraîne la constitution des hypothèques.
- 3 - Tout agriculteur dont le terrain est gagé pourra valoriser sa terre avec l'aide du Plan Vert en ne bloquant qu'une partie de la valeur des travaux.
- 4 - La BCAIF. sera alimentée par des dépôts à long terme qui permettront à celle-ci de financer divers projets.

5 - La BCAIF. au moyen de ces dépôts bloqués, sera à même de consentir des prêts à long terme aux Secteurs Industriel et Touristique, alors que de tels crédits n'existent pas actuellement.

A la lumière de ce qui précède, et après une étude exhaustive, un décret de mise au point de toutes les opérations de mise en valeur des terres a été prononcé. Ce décret (N° 6646 du 10/2/67), permet à l'agriculteur de ne pas contracter d'hypothèque pour obtenir le prêt, mais de verser un montant initial et forfaitaire dans une des banques agréées au Liban. Contre ce versement déposé à intérêt capitalisable, la Banque délivre des obligations par lesquelles elle s'engage à régler au Trésor à des échéances déterminées, la valeur de ces obligations.

Les avantages de ce plan de financement sont incalculables; les principaux sont les suivants :

- 1 - L'agriculteur présente au Bureau Régional une demande de valorisation de sa terre; celui-ci envoie sur les lieux un Ingénieur qui établit un devis estimatif des travaux requis. Ce devis est soumis à l'acceptation de l'agriculteur et est envoyé à la Direction pour approbation.
- 2 - Une fois ce devis approuvé par la Direction, il est retourné à la Région qui, à son tour délivre à l'agriculteur un ordre de paiement lui demandant de régler à la banque le montant, tel qu'il est déterminé dans l'article 3 du décret N° 6646 du 10/2/67. Cet article a établi une échelle de financement fixée comme suit :

|                                    |               | <u>Date d'échéance</u> | <u>% du dépôt à verser</u> |
|------------------------------------|---------------|------------------------|----------------------------|
| Pour une valeur de travaux jusqu'à | 2000LL.       | 25 ans                 | 18,425%                    |
| " " " " " allant de                | 2001-4000LL.  | 18 ans                 | 29,586%                    |
| " " " " " "                        | 4001-6000LL.  | 12 ans                 | 44,400%                    |
| " " " " " "                        | 6001-10000LL. | 10 ans                 | 50,835%                    |

- 3 - La banque auprès de laquelle les versements sont effectués, s'engage à les rembourser au Trésor majorés des intérêts composés à raison de 7% annuellement. Ces montants capitalisés à 7% représentent à l'échéance les débours occasionnés par les travaux.

- 4 - Après que l'agriculteur aura versé le montant convenu, celui-ci présente le reçu de la banque à la région qui donne immédiatement l'ordre à l'entrepreneur d'exécuter les travaux.
- 5 - Après la terminaison des travaux, ceux-ci sont consignés à un comité de réception en vertu d'un procès verbal qui devra être approuvé ensemble par l'entrepreneur et l'agriculteur. Ce procès-verbal, accompagné des pièces suivantes:
  - reçu de la banque
  - devis estimatif des travaux
  - rapports journaliers
  - arrêté de l'octroi de crédit
  - ordre de paiement à l'entrepreneur,est envoyé à la Direction pour contrôle et approbation.
- 6 - Après approbation de la Direction, les pièces précitées sont transmises à la BCAIF. qui se charge de régler à l'entrepreneur, la valeur des travaux qu'il a exécutés.

En comparant les deux systèmes de financement détaillés ci-dessus, il a été constaté combien le second a présenté d'avantages du point de vue:

- facilités dans le travail, remboursement des prêts, économie des frais dépensés par l'agriculteur sans raison plausible.
- L'exécution des travaux est devenue rapide. Elle ne nécessite que le devis estimatif des travaux et le reçu du versement de la part de l'agriculteur délivré par la banque, sans aucune autre formalité.
- L'agriculteur ne supporte plus de frais de déplacement ni ceux que comporte la production des documents nécessaires à la constitution de l'hypothèque. Il suffit à l'agriculteur de verser à la BCAIF. le montant de sa participation.
- Les terres valorisées ne sont plus hypothéquées auprès de la BCAIF. Elles restent libres, facilement négociables et tendent à acquérir une plus value.

De ces faits naîtra un mouvement de transfert et d'investissement de capitaux qui contribuera au développement de l'économie générale du pays.

- L'Etat recouvrera ses créances sans courir de risques et sans besoin d'entreprendre des formalités soit administratives soit légales puisque la BCAIF. s'est engagée à régler au Trésor les montants bloqués auprès d'elle qui, capitalisés à 7% représenteront aux échéances les débours occasionnés par les travaux.
- Le blocage de gros montants auprès de la BCAIF. permettra à cette dernière de financer des projets agricoles sur une large échelle et à longs termes pouvant atteindre les 25 ans, ce qu'aucune banque au Liban n'a la possibilité de faire actuellement.
- Le nouveau plan de financement a permis d'augmenter très sensiblement le rythme des travaux. Au cours de la seule année 1967, les prêts octroyés et les travaux exécutés ont presque égalé ceux depuis la création du Plan Vert (1965-1966).

S. G. 11 / du Liban

MESSIEURS LES MEMBRES DE LA CONFEDERATION INTERNATIONALE DU CREDIT AGRICOLE, ET MESSIEURS LES REPRESENTANTS DES INSTITUTIONS PARTICIPANT A CETTE REUNION,

C'est un plaisir de vous recevoir au Liban et de vous accueillir au nom de son Excellence le Président de la République Libanaise qui tint à exprimer son appréciation pour vos efforts en acceptant de placer cette réunion sous son haut Patronage.

C'est aussi un grand plaisir pour moi que de vous recevoir au nom du peuple Libanais, souhaitant à votre réunion d'études, la réussite totale et la continuité d'expansion pour le développement agricole dans tous les domaines où tel besoin existe.

Au Liban, le revenu national du secteur agricole atteint 14%. Toutefois, non moins de 40% des habitants du Liban dépendent directement ou indirectement de l'agriculture pour assurer leurs vies. Ceci rend l'agriculture plus importante que ne le montre le pourcentage du revenu national de 14%. Et ce qui la rend encore plus importante que tout autre secteur économique, c'est qu'elle représente un mode de vie au timbre social spécial pour tous ceux qui y prennent part.

Et lorsque nous participons à l'expansion agricole, en lui préparant les facilités financières et la possibilité d'adopter la technologie moderne, nous rehaussons la productivité et le revenu pour animer par la suite à améliorer le mode de vie.

Au Liban comme dans beaucoup d'autres pays que vous représentez, l'agriculture souffre de la réussite et du développement d'autres secteurs, peut-être l'exemple le plus vivant de ce fait est la croissance constante des investissements dans les autres secteurs, ainsi que le nombre grandissant de la main d'oeuvre dans ces mêmes secteurs, à défaut de leur exploitation dans le domaine agricole. Le côté social de ce fait ne manque pas d'importance vis à vis le côté économique. Le même aspect social est tenu responsable du manque d'équilibre dans la Société et du manque de stabilité dans la société de plusieurs pays.

Le développement du secteur agricole donc dépasse la simple augmentation de la production et l'amélioration de sa qualité pour englober la formation de la société sous ses aspects divers. Le manque de facilités financières constitue un grand obstacle en face de ce développement. Et tandis que le secteur bancaire est en position de combler les besoins de financement de la plupart des secteurs, il manque d'en faire autant pour l'agriculture. Les efforts sincères que vous déployez pour combler ce manque sont plus qu'appréciés dans ce domaine. Et c'est pour cette raison que les réunions et les congrès organisés pour étudier les problèmes de ce domaine, trouvent toujours un écho favorable, tant le besoin d'amélioration est grand.

D. G. U. H. U. Vignacour

Messieurs,

C'est un grand plaisir de vous recevoir parmi nous au Liban et de vous remercier d'avoir assisté à la réunion d'étude internationale sur les problèmes du Crédit Agricole dans le bassin Méditerranéen, pour étudier ensemble des problèmes nous concernant tous.

La présence des représentants de plus de 34 pays prouve l'importance des recherches sur lesquelles les discussions sont basées.

Le Crédit agricole, en tant que moyen de financement et sa relation à l'irrigation, l'équipement technique et d'autres problèmes généraux, sont en réel le pivot de l'économie libanaise et de celle de tout le bassin Méditerranéen par leur influence certaine sur le développement et l'amélioration de la production agricole.

Et tout en vous félicitant de vos recherches fructueuses et des solutions pratiques atteintes par les efforts déployés dans vos rapports pour l'amélioration des conditions des agriculteurs des pays Méditerranéens.

Je tiens à exprimer ma profonde gratitude pour le Secrétariat général de la Confédération Internationale du Crédit Agricole et pour le Comité libanais d'organisation qui ont joint leurs efforts afin d'assurer cette réunion intéressante pour tout le monde.

Encore une fois, je vous souhaite à tous, la bienvenue, espérant que vous avez eu l'occasion de réaliser l'effort déployé par les libanais, pour assurer le développement perpétuel de leur pays. J'espère aussi que vous serez satisfaits de votre séjour parmi nous et qu'en rentrant, vous garderez le meilleur souvenir de notre Liban.

Merci

Address delivered by Sheikh Boutros El-Khoury  
at the Inaugural Session of the CICA & BCAIF  
conference, on 29/4/1968, at the UNESCO.

Your Excellency Mr. Prime Minister,  
(Representing His Excellency the President of the Republic)  
Ladies and Gentlemen,

It is a great pleasure to welcome you to this international conference, to study with you the problems of agricultural credit, basing our endeavour on science and experience, hoping that our mutual cooperation will lead to the best welfare of humanity and to the individual's prosperity.

In this gathering, where over 31 countries are represented, human nature has proved to be self-directed towards the welfare of Man, wherever he may be, whoever he is.

And Lebanon, greeting you whole-heartedly, prides in your being man of science and experience and in fostering its friendship with you, believing faithfully that constructive fellowship is the most binding tie among mankind. You undoubtedly know that Lebanon is an open house to the whole wide world, and that its free economy system is the pillar to its relationship with various countries.

During this meeting, we will share interesting and fruitful discussions, dealing with agricultural credit in its problems as a means of financing, and in its relation, direct or indirect, to matters of irrigation and planning, and to conditions of environment.

It goes without saying that a tight cooperation between an enlightened mind and a long experience, leads such discussions to practical solutions that set the policy towards a general development program, in various fields of human activity.

In our discussions today, we can emphasize the fact that agricultural credit is the basis of any development planning pertaining to agriculture, and aims at exploiting human potentialities, and making use of available natural resource unexploited yet, thus leading the country towards constant development and improvement.

Scientific research is our means in attaining our aims, namely a solution to a vital problem, economic in its aspect, social in its essence, and in providing prosperity for people of the whole world.

We in Lebanon, realize the vital role of credit in exploiting our agricultural potentialities and in developing them to the best interest of a very large number of Lebanese individuals who work in the field which is still somehow underdeveloped compared to others.

Ladies and Gentlemen,

The International Confederation for Agricultural Credit was kind enough to welcome the idea of holding a meeting in Lebanon, thus bestowing upon us a great honour, and as we realize our responsibility in endeavouring to make of this congress a success, we cannot but be sure of its success, due to the participation of such an elite of international personalities who are here to study, research and analyse. We are also grateful to the Government's participation in its various administrations, and we take this opportunity to thank His Excellency the President of the Republic, represented by His Excellency the Prime Minister Dr. Abdallah Yafi, for patronizing our conference.

To end this address, I would like to express my gratitude to all those who shared our efforts to realize this happy occasion and specially to our esteemed guests, whichever country they belong to, repeating to them our familiar welcome : " Ahlan Wa Sahlan ".

I would also like to express my deepest thanks to His Excellency Mr. Charles Helou, President of the Republic, and to His Excellency Dr. Abdallah Yafi, the Prime Minister and to His Esteemed Government.

Votre Excellence Monsieur le Premier Ministre  
(Représentant Son Excellence Monsieur le Président de la  
République)

Mesdames et Messieurs,

C'est un grand plaisir de vous recevoir à cette réunion internationale, pour étudier ensemble les problèmes du crédit agricole, nous basant sur la science et l'expérience, espérant puiser un rayon de lumière de notre coopération mutuelle, pour l'amélioration des conditions de l'humanité.

Cette réunion, qui groupe des participants de plus de 31 pays, est l'incomparable exemple que la nature humaine tend à se diriger automatiquement vers le bien de l'Homme, sans distinction aucune.

Le Liban, qui vous reçoit les bras grands-ouverts, est fier de renforcer les liens d'amitiés avec vous, hommes de science et d'expérience, croyant sincèrement que l'entraide humaine est le facteur le plus puissant qui mène à fond toute idée constructive. Vous êtes sans doute au courant du fait que le Liban, ouvert au monde entier, base ses relations avec d'autres pays sur sa politique d'économie libre.

Pendant cette réunion, nous plongeons ensemble dans d'intéressantes et fructueuses discussions sur les problèmes du crédit agricole en tant que moyen de financement, et sur ses relations directes et indirectes à l'irrigation et la planification, ainsi qu'aux différentes conditions d'environnement. Ces discussions menées par une collaboration serrée entre un esprit éclairci et une longue expérience aboutiront à des solutions pratiques qui constitueront le point de départ pour un programme de développement général dans tous les domaines de l'activité humaine.

Durant les études qui auront lieu à notre réunion d'aujourd'hui, nous pourrons assurer le fait que le crédit agricole est la base essentielle pour tout plan de développement relatif à l'agriculture, et qu'il vise le fonctionnement du potentiel humain ainsi que l'exploitation des ressources naturelles disponibles et inexploitées, assurant ainsi la démarche du pays vers le développement perpétuel.

Les recherches scientifiques tracent le droit chemin vers la réalisation de nos buts et assurent une solution pour un problème dont l'aspect est économique et dont le fond est social, pour atteindre la prospérité tant désirée par les peuples du monde entier.

Nous sommes avertis, au Liban, du rôle vital et extrêmement important du crédit dans l'exploitation du potentiel agricole, le développant d'une façon à satisfaire une grande partie de Libanais qui travaillent dans ce domaine.

Mesdames et Messieurs,

La Confédération Internationale du Crédit Agricole, en acceptant de se réunir au Liban, nous a accordé un grand honneur. Et tout en réalisant que la réussite de cette réunion dépend totalement de nos efforts, nous ne pouvons qu'anticiper sa réussite, du moment que cette élite de personnalités internationales prend à sa charge l'étude et l'analyse des recherches scientifiques, tenant compte de la participation des différentes administrations du gouvernement libanais, et surtout du Haut Patronage que S.E. le Président de la République, représenté par S.E. le Dr. Abdallah Yaffi, a accordé à notre réunion.

Pour terminer ce discours, je tiens à exprimer ma profonde gratitude pour tous ceux qui ont partagé nos efforts pour la réalisation de cet heureux événement et spécialement pour nos hôtes distingués de toutes nationalités et pays, en répétant notre bienvenue traditionnelle : " Ahlan wa Sahlan".

Je voudrais aussi adresser mes sincères remerciements à Son Excellence Monsieur Charles Helou, Président de la République, ainsi qu'à Son Excellence Dr. Abdallah Yafi, Président du Conseil des Ministres et les membres de son honorable gouvernement.

Vive la Coopération Internationale.

Vive le Liban.

---

Discours du Cheikh Boutros El Khoury  
à la Séance Inaugurale de la Réunion  
d'Etude Internationale de la C I C A  
et la BCAIF.

Le 29/4/1968 à l'Unesco.

---

C. I. C. A.

REUNION D'ETUDE INTERNATIONALE

sur les problèmes du Crédit Agricole dans  
le Bassin Méditerranéen

avec la collaboration de la  
Banque de Crédit Agricole, Industriel & Foncier  
du Liban - BCAF

BEYROUTH ( Liban)

29 Avril - 1er Mai 1938. -

---

Allocution de S. E. M. Pierre EDDE  
Président de l'Association des Banques du Liban

---

Au nom de l'Association des Banques du Liban,  
je suis heureux de saluer les participants à la Réunion de la  
Confédération Internationale du Crédit Agricole qui se tient à  
Beyrouth.

En guise d'introduction à vos travaux il me  
paraît utile de vous présenter brièvement la situation et la  
position du Liban sous l'angle du crédit et de l'organisation  
bancaire en général.

Dépourvu de richesses naturelles suffisantes  
ou importantes, le Liban ne présente pas moins le bilan d'un  
pays dont le revenu national continue de croître. Cette situation  
singulière est due particulièrement aux conceptions très libérales  
de notre régime économique ; et le fruit de cette liberté a  
essentiellement porté sur les activités de services et principalement  
celui des banques.

Avec ses 93 banques dont le tiers est composé  
de banques internationales (agences ou participations) le Liban  
est le plus grand centre bancaire du Proche-Orient . A l'exception  
de la Banque de Crédit Agricole Industriel et Foncier (Etat et  
secteur privé) la totalité des établissements de crédit opèrent  
comme banques commerciales privées. Il y a lieu de noter

qu'à part la BCAF, il n'existe pas encore d'établissements spécialisés pour le crédit à moyen et à long terme et cependant l'expansion économique s'est opérée dans tous les secteurs. Cela est dû au secteur bancaire, qui, quoique axé principalement sur le court terme commercial a réussi à combler les besoins du bâtiment, de l'industrie et de l'agriculture. Ce financement à terme a été rendu possible, car le volume des dépôts dépasse sensiblement les besoins du commerce. Grâce à son organisation, à la qualification de son personnel et à la compétence de ses dirigeants, la banque privée a été au Liban le principal moteur de l'expansion.

Avec une stabilité monétaire remarquable, une législation des plus complètes sur le secret bancaire et la liberté totale des changes, les dépôts bancaires n'ont cessé de progresser. Bientôt le 1er Janvier 1959, un système d'assurance des dépôts en banque entrera en vigueur complétant ainsi les avantages des déposants au Liban.

Cet aperçu manquerait d'objectivité si l'on omettait de se référer à la crise bancaire importante de l'automne 1953 que nous avons ressentie et que vous avez connue.

Les accidents de parcours sont souvent inévitables surtout lorsqu'il s'agit d'une place encore jeune. Mais l'essentiel a consisté à procéder aux soins urgents et à réglementer plus valablement les conditions de la circulation...

Les autorités ainsi que l'association des banques ont été continuent d'apporter toute l'attention à la consolidation et à l'amélioration du secteur bancaire.

Je ne voudrais pas distraire davantage votre attention des importantes questions qui vous occupent, cependant je me permets de signaler que même dans un domaine hautement spécialisé comme celui du crédit agricole, l'expérience libanaise ne manque pas d'originalité et d'efficacité.

En formulant des vœux pour le succès de vos travaux, je souhaite que l'agriculture reprenne la place de choix qui lui appartient dans le développement du monde de demain.

Pierre EDDE

Beyrouth - Avril 1958

REUNION D'ETUDES INTERNATIONALES  
SUR LES PROBLEMES DU CREDIT AGRICOLE DANS LE BASSIN  
MEDITERRANEEN. - BEYROUTH 29 AVRIL 1er MAI 1968

---

CONCLUSIONS

---

Rapporteur : M. Maurice LECARDONNEL  
Secrétaire Général Adjoint de la C. I. C. A.

Le Comité Central de la CONFEDERATION INTERNATIONALE DU CREDIT AGRICOLE m'a confié le périlleux honneur de tirer les conclusions des rapports qui ont été présentés au cours des journées d'études organisées à Beyrouth par la CONFEDERATION INTERNATIONALE DU CREDIT AGRICOLE avec le très efficace concours de la BANQUE DE CREDIT AGRICOLE, INDUSTRIEL ET FINANCIER DU LIBAN .

Je vais essayer de le faire brièvement , en m'excusant auprès des éminents rapporteurs si je ne reprends pas pour chacun d'eux ce qu'il a peut être considéré comme essentiel et que je n'aurais pas su apercevoir .

On pourra se rapporter aux conclusions de chaque rapporteur si l'on veut bien saisir la pensée des auteurs, car je n'ai pas conçu ma tâche comme une addition pure et simple des dites conclusions mais comme un essai de synthèse, suivant un plan personnel qui aurait certainement pu être conçu tout autrement .

o

o

o

Le thème de notre réunion d'études porte sur "Les problèmes du Crédit Agricole dans le Bassin Méditerranéen " .

Il s'agit d'une contribution à d'autres études menées déjà par la C. I. C. A. C'est ainsi qu'en 1954 nous avons au cours d'une Assemblée Générale en TURQUIE , à Istambul et à Ankara, déjà abordé ce problème et je ne puis oublier que TUNIS nous accueillait en 1965 et que s'agissant d'une des capitales du Monde Méditerranéen, nous en avons naturellement parlé à travers l'étude du crédit agricole africain que nous avons mis à l'ordre du jour de nos réunions .

D 'autre part, les grands organismes internationaux le B. I. T. , la Banque Mondiale et la F. A. O. ont placé dans leur activité quotidienne l'étude des problèmes de cette nature . Malheureusement une partie de ces études conserve un caractère confidentiel et n'est pas toujours facilement accessible .

o

Comme l'ont souligné plusieurs rapporteurs , parler du Bassin Méditerranéen, de ce monde qui porte sur trois continents , c'est à la fois parler certes d'un milieu homogène mais aussi de pays extrêmement divers, ce qui rend difficile toute synthèse.

L' Homogénéité vient surtout de la nature qui a elle même créé un type d'homme et des habitudes de vie à caractéristiques bien particulières et pour ce qui concerne l'agriculture, pose des problèmes spécifiques dont naturellement celui de l'eau qui est primordial. C'est à juste titre qu'un des rapports les plus importants de ces journées d'études ait été consacré à l'irrigation .

Mais pour le reste que de diversité !

Diversité dans les régimes politiques, dans les religions, dans les systèmes économiques et aussi dans le degré de développement. Certes à l'échelle mondiale, la fourchette du degré de développement entre les pays du Bassin Méditerranéen n'est pas exceptionnellement élevée si on la compare avec celle qui existe dans d'autres parties du monde mais elle reste suffisamment large pour nous rendre modeste dans nos conclusions .

L'une de celle-ci et je saute presque déjà à la conclusion des conclusions se trouve dans l'introduction du remarquable rapport présenté par M. BELKHODJA qui indique qu'il n'est pas de système de crédit agricole applicable en tout milieu de la même manière. Il est nécessaire de tenir compte du contexte humain, des mentalités, de l'organisation sociale et économique .

o

o

o

Quoiqu'il en soit des différences entre les pays, à la lecture des cinq rapports présentés à Beyrouth apparaît la notion de développement économique à intensifier . En effet, tous les pays du Bassin Méditerranéen n'ont pas atteint leur plein développement dans cette dernière catégorie. Le Sud de l' ITALIE , la SICILE , la SARDAIGNE la CORSE, le MIDI Français ont fait l'objet de programmes spécifiques tendant à accentuer leur développement en raison d'un pourcentage de populations agricole plus élevé que dans le reste du pays et de revenus par tête d'habitant plus faibles .

Aussi, le plan de mes conclusions suivra, en l'illustrant d'exemples ou de considérations empruntés aux différents rapporteurs, le thème du rôle du Crédit Agricole dans le développement économique. Dans une étude de la F.A.O. sur le crédit agricole dans les pays économiquement sous développés, il est rappelé que "par développement économique on entend un processus sociologique continu entraînant un accroissement progressif de la production moyenne par habitant . Pour cela il faut évidemment que la production globale augmente plus vite que la population .

" Si nous parlons de processus "continu", c'est qu'il ne s'agit pas d'obtenir une amélioration isolée, acquise une fois pour toutes , mais un progrès constant dont chaque phase contienne en soi le germe de l'étape suivante d'expansion. Ce processus est de caractère sociologique, car il exige ou entraîne certaines modifications des croyances, des comportements, des relations humaines , des institutions et des modes d'organisation que l'on ne rattache généralement pas, ou du moins pas entièrement, au domaine de l'économie. En tout état de cause, le développement économique implique d'importants changements n'affectant pas seulement les rapports quantitatifs entre capital, travail et ressources naturelles, le degré d'efficience de ces trois facteurs, et le coefficient de rendement de chacun d'eux, mais portant en outre sur la structure et les relations économiques ."

Dans une mesure certes moindre que dans les pays véritablement sous développés ces réflexions peuvent s'adapter aux pays méditerranéens .

Le développement économique n'est pas le résultat de l'application d'un effort sur un plan précis et étroitement limité mais la somme et surtout la coordination d'une série d'actions portant sur les domaines les plus divers. Par ailleurs, on ne saurait trop insister sur l'exigence de la continuité du développement " .

"Le développement est incessant ou il n'est pas "

## I - LES EXIGENCES DU DEVELOPPEMENT AGRICOLE ET RURAL

### A) - Le développement se réalise par des modifications quantitatives .

Les modifications quantitatives du développement agricole et rural se font en chaînes , ainsi que l'explique le rapport de M. BARTUAL et de M. MORALES Y FRAILE à propos de l'irrigation .

" La fonction du Crédit Agricole, officiel ou privé, a une grande importance pour l'avenir des nouvelles zones d'irrigation, étant donné que les travaux d'infrastructure et de transformation des zones déjà effectuées, sont insuffisants pour l'obtention d'une productivité satisfaisante, sans l'apport de nouveaux capitaux; bétail, machines agricoles et crédits pour l'exploitation , la commercialisation et l'industrialisation des nouveaux produits .

Il est évident qu'après avoir réalisé, au cours de ces dernières années, un important travail en faveur des nouvelles zones d'irrigation, il est nécessaire, dans une seconde étape, d'intensifier leur exploitation, en apportant des capitaux importants à travers le crédit agricole officiel ou privé " .

Un autre exemple à amplitude plus limitée se trouve dans le rapport de M. Fouad SAADE .

Il montre les exigences des débouchés commerciaux pour la production fruitière .

" Face à une production fruitière , maraîchère, avicole et de tabac, en croissance continue, exigeant la recherche et l'aménagement de débouchés extérieurs, le LIBAN assiste à une stagnation, sinon à une régression des cultures céréalières traditionnelles et de l'élevage bovin. La production locale du blé, de la viande et du lait, représente une très faible partie des besoins de la population, et le pays est obligé, pour se subsister, d'en importer annuellement des tonnages importants, qui grèvent pour plus de 150 Millions de livres libanaises sa balance commerciale déjà sévèrement déficitaire " .

Ainsi tout le circuit de la production à la consommation quelle que soit sa longueur est impliqué dans le processus de développement .

B) Le développement s'effectue également par des modifications qualitatives.

On en trouve des exemples dans plusieurs rapports .

M. BARTUAL et M. MORALES Y FRAILE montrent comment les paysans sont aidés par l' Institut de Colonisation Rurale qui dans les zones irriguées fournit non seulement les semences et les engrais, mais aussi un apprentissage ou un enseignement permanent effectué par un contremaître par cinquantaine de paysans, sous la direction et le contrôle d'agriculteurs diplômés et d'ingénieurs agronomes .

De son côté, le Ministre de l' Agriculture s'occupe de la formation des nouveaux bénéficiaires des zones irriguées en diffusant des nouvelles techniques agricoles et celles concernant le bétail à travers des centres de formation dans la mesure du degré d'adaptation aux nouvelles irrigations, des agriculteurs de chaque zone.

Dans le rapport tunisien on peut citer tout ce qui est consacré à l'éducation de la mentalité du paysan face à l'épargne, et à l'éducation du paysan au sein des coopératives .

Enfin, on peut faire allusion au système de crédit surveillé qui consiste à faire la liaison entre l'octroi du crédit , l'assistance technique et le contrôle des résultats. Des expériences particulièrement intéressantes existent en TURQUIE depuis plus de cinq ans. Il serait intéressant d'en connaître .

C) L'interdépendance du rapport main d'oeuvre et machine est également à prendre en considération .

M. Luigi SELLA a insisté dans son rapport sur ce point important .

Le développement du machinisme agricole entraîne des mutations de main d'oeuvre considérables. Dans les pays hautement industrialisés, la machine est souvent nécessaire pour remplacer la main d'oeuvre agricole attirée par le secteur secondaire ou tertiaire .

Dans les autres pays, les mutations sont plus lentes et l'adoption des machines a souvent pour résultat de supprimer des emplois traditionnels, ce qui ne manque pas de poser de graves problèmes sociaux .

D) - C'est M. RISTIAUX qui nous fournira la conclusion de cette première partie de ce rapport en définissant le rôle indispensable du développement rural.

"S'il est une leçon qui s'est dégagée avec force des diverses politiques de développement, c'est que celui-ci ne peut se faire sans transformations profondes de l'activité agricole. Le développement passe fatalement par l'industrialisation, mais constamment l'accent doit être mis que l'importance d'une politique agricole cohérente et énergique. Trop d'échecs ont montré la vanité du raisonnement suivant lequel la création de quelques pôles industriels devrait, par la naissance d'une demande supplémentaire de denrées alimentaires, provoquer un progrès agricole général. C'était oublier que l'augmentation de la production, à fortiori lorsqu'elle s'accompagne d'exode rural, postule l'amélioration des techniques agricoles et la transformation des mentalités des agriculteurs. Si ces deux conditions ne sont pas réalisées, en même temps d'ailleurs que la correction de certaines données qui en conditionnent le succès, telles la réforme agraire, l'irrigation, l'organisation des marchés et du crédit, on assiste à une baisse de la production agricole et le mécanisme du développement se trouve bloqué.

De plus, le processus d'industrialisation, qui requiert des capitaux énormes, n'offre pas de possibilités d'emploi considérables. Que l'on songe à l'importance des capitaux à mettre en oeuvre pour mettre un seul ouvrier au travail. En réalité, de tels gains de productivité peuvent être enregistrés en agriculture moyennant des ressources relativement limitées. Une politique agricole cohérente est un des fondements de toute politique de développement. Moins spectaculaire aussi qu'une politique d'infrastructure trop ambitieuse elle peut dégager des résultats autrement effectifs."

Ainsi, le développement économique dont la clé de voute est certes l'industrialisation, ne peut pour des raisons : d'abord économiques, ensuite sociales laisser de côté le développement rural.

On notera à ce sujet, dans le rapport de M. Fouad SAADE comment le déclin de la culture céréalière a joué, sur le déficit de la balance commerciale du LIBAN. Le rapport montre clairement que quelle que soit la solution que l'on choisisse, des équipements agricoles seront de toutes façons nécessaires.

## II - LE DEVELOPPEMENT AGRICOLE ET RURAL A BESOIN D'UN FINANCEMENT EXIGEANT

### A) - Les besoins sont divers et importants .

Il n'y eut en effet pas de commune mesure dans le financement des grands projets d'infrastructure tels que l'irrigation intéressant toute une région avec les besoins de crédit des exploitants individuels bénéficiaires de ces grands travaux, souvent sur des superficies ne dépassant pas quelques hectares .

Au surplus, il existe encore comme l'a parfaitement indiqué M. BELKHODJA dans son rapport une agriculture archaïque (nomades etc. . . ) pour laquelle le problème du crédit devient alors insoluble .

Entre le financement des grands travaux et celui de l'exploitation individuelle se place toute une gamme d'actions intermédiaires extrêmement variables suivant les pays et dans laquelle on retrouve le financement des fermes d'Etat et plus souvent encore celui des coopératives de toutes natures .

La forme de la propriété, l'importance et le mode de faire valoir les exploitations, les droits de l'exploitant par rapport au propriétaire de terres autant de facteurs qui entraînent de plus ou moins grandes facilités de crédit .

Quant au montant des financements nécessaires, tous les rapporteurs soulignent leur importance. M. SELLA donne sur l'évolution des investissements en équipement des indications extrêmement intéressantes à cet égard. De même M. RORALES Y FRAILE et M. BARTUAL indiquent les besoins de crédit qui faisant suite aux grands travaux d'irrigation sont nécessaires au niveau des exploitations. On retrouve là l'idée déjà développée de l'enchaînement des divers points d'application du crédit .

### B) - Les besoins sont satisfaits de plusieurs façons :

Tous les rapports en parlent, mais des différences assez profondes existent suivant les pays .

Il n'est pas étonnant qu'un pays libéral comme le LIBAN ait adopté des solutions différentes de celles qui sont en vigueur dans un pays socialiste comme la YOUGOSLAVIE .

Les grands projets d'intérêt général sont réalisés et financés par l'Etat lui-même ou par l'intermédiaire de sociétés dont il est maître directement ou indirectement .

Dans les projets moyens, interviennent les banques et les organismes spécialisés de Crédit Agricole. On retrouve ici en particulier les regroupements d'exploitants sous la forme la plus fréquente de coopératives. Il est à souligner que partout les liens particuliers se nouent entre les instituts de Crédit Agricole spécialisés et les coopératives de producteurs .

Enfin, l'exploitant a recours soit à l'usurier, heureusement en voie de disparition mais dont l'existence est encore tenace dans certains pays, soit à une coopérative de crédit, soit à une banque spécialisée ou non .

L'importance des exploitations, la nature des cultures la possibilité d'offrir ou non des garanties, jouent un rôle important dans le choix que l'agriculteur peut faire .

Dans la plupart des cas, l'Etat intervient par l'octroi de subventions ou de bonifications d'intérêts. Nous reviendrons dans la dernière partie sur le rôle de l'Etat .

o

o

o

### III - LE CREDIT AGRICOLE DOIT SE DEVELOPPER ET S'ADAPTER

C'est l'essence même de tous les rapports.

M. BELKHODJA a étudié plus spécialement l'adaptation du Crédit Agricole aux structures et au milieu, M. BARTUAL et MORALES Y FRAILE ont traité de ce sujet par rapport à l'irrigation, M. SELLA a examiné ces problèmes sous l'angle du financement de la modernisation de l'agriculture tandis que M. RISTIAUX a surtout parlé des difficultés du Crédit Agricole par rapport aux conditions économiques et financières. Enfin, M. Fouad SADE nous a permis de mieux saisir à travers l'exemple du LIBAN une application du Crédit Agricole dans un pays déterminé, avec ses caractéristiques propres. Il nous faut dire à ce point de notre rapport que le LIBAN ayant choisi de baser son économie sur les services et sur le libéralisme le plus large, les solutions qu'il a retenues en matière de Crédit Agricole constituent un cas assez particulier dans le bassin méditerranéen encore que l'existence même de la B.C.A.I.F.

c'est que l'octroi du crédit à l'agriculture se fait par l'entremise et avec les disciplines d'une banque privée, disposant de ressources à moyen terme à un taux d'intérêt réduit correspondant aux conditions particulières de l'exploitation agricole. La difficulté pour la B. C. A. I. F. provient de l'alimentation de ressources à un coût convenable, l'Etat ou l'Institut d'Emission ayant progressivement diminué ses avances, on se tourne au LIBAN comme ailleurs, vers d'autres sources de financement et l'on pense à l'épargne que l'on espère développer dans les campagnes par la création de caisses locales de crédit agricole à forme coopérative, aussi vers l'étranger, la Communauté Economique Européenne ou le Koweït et enfin vers les organismes internationaux tels que l'Association Internationale de Développement.

#### A - Collecte des capitaux

Si les solutions retenues sont différentes suivant les pays, les problèmes eux sont communs et permanents et notamment celui de l'alimentation des organismes de crédit agricole en capitaux permettant de prêter aux agriculteurs à long et à moyen terme à un taux acceptable par eux.

Le très remarquable rapport de M. RISTIAUX pose tous ces problèmes. L'Etat par l'impôt, l'épargne encouragée bonifiée, et canalisée ou non par l'Etat, les concours des grands organismes internationaux telles sont les solutions qui s'offrent aux différents pays pour le financement de l'agriculture. Chacun d'eux suivant sa situation et ses possibilités les utilisent dans des proportions variables. Aucun d'eux dans les pays du Bassin Méditerranéen n'en écarte totalement l'une ou l'autre.

Les considérations de M. RISTIAUX, celles aussi de M. BELKHODJA sur les possibilités de développement de l'épargne et de sa canalisation suffisante vers l'agriculture méritent de retenir tout spécialement l'attention. Dans les pays très développés, l'esprit offensif des établissements de crédit spécialisés dans le financement de l'agriculture, une publicité intelligente, une politique de présence, la qualité des services bancaires et le souci d'offrir aux épargnants des formules d'épargne qui correspondent à leurs besoins sont les conditions de l'amélioration d'une certaine réussite. Dans les pays n'ayant pas atteint encore un haut niveau de développement il faut attendre des résultats moins spectaculaires. La mobilisation de l'épargne existante, très dispersée sans doute, mais non inexistante, réclame de patients efforts d'éducation, de modification des comportements. Patience et énergie sont alors nécessaires.

A propos de la collecte de l'épargne, M. RISTIAUX pose un problème extrêmement important qui est celui de la spécialisation ou de la polyvalence des organismes de crédit agricole. Pour lui d'ailleurs, la question de principe semble résolue dans son esprit .

Le problème, dit-il , n'est plus de savoir si la polyvalence se fera mais d'entrevoir jusqu'où elle ira .

Personnellement , nous partageons ce point de vue. Déjà au Congrès Agricole de Zurich, le Dr. NOELL avait présenté un excellent rapport sur cette question. Aussi, c'est à juste titre que M. RISTIAUX indique que le thème de l'extension des activités du Crédit Agricole est appelé à prendre beaucoup de place dans nos discussions futures .

#### B) - Durée des remboursements :

L'allongement de la durée des remboursements des prêts est unanimement souhaitée par les agriculteurs et leurs organisations professionnelles .

En cette matière nous devons être très attentifs à ne pas toujours céder à la tentation démagogique .

Les instituts de crédit agricole ont d'ailleurs des impératifs de liquidité et de rotation de leurs capitaux , mais aussi dans l'intérêt des utilisateurs du crédit, la durée des prêts ne saurait dépasser celle des amortissements techniques des investissements financés sous peine de sclérose des entreprises bénéficiaires des crédits .

#### C) - Les taux d'intérêts :

On a coutume de dire que l'agriculture ne peut supporter les charges d'intérêt qui sont réclamées aux autres secteurs économiques .

Aussi, dans la quasi totalité des cas, tout au moins pour le crédit à long et à moyen terme, des interventions étatiques permettent d'accorder les prêts à un taux plus faible que celui qui résulterait de l'application des lois qui régissent le marché des capitaux .

Le cas extrême semble se trouver en LYBIE, pays dans lequel le rapport espagnol signale que les opérations actives et passives de la Banque Agricole sont faites sans intérêt.

Deux rapports celui de M. SELLA et de M. RISTIAUX s'expliquent largement sur le problème des taux d'intérêt .

M. SELLA invoquant les thèses de M. le Gouverneur de la Banque d' ITALIE montre les dangers des crédits à taux excessivement réduits qui d'après lui conduisent à des risques d'endettement exagéré pour les agriculteurs et portent atteinte au fonctionnement normal des banques qui, si on n'y prend garde se transforment alors en sections de l'administration publique .

M. RISTIAUX est plus nuancé dans ses explications et si j'analyse bien sa pensée, il considère que l'abaissement des taux d'intérêt des prêts comporte des limites quant à leur montant mais aussi quant à leur durée. Il estime que l'agriculture doit accéder un jour à l'âge économique adulte et que ce n'est que provisoirement que les taux d'intérêts peuvent être bonifiés .

Il est à craindre , comme l'indique d'ailleurs le rapporteur, que ce, provisoirement ne dure très longtemps pour un grand nombre de pays tellement est long le chemin à parcourir pour que l'agriculture parvienne à un stade d'équilibre financier et économique satisfaisant .

#### D) - Le rôle de l' Etat

L'intervention de l' Etat reste donc nécessaire suivant les pays. Elle s'exerce de multiples façons :

- Financements directs - subventions .
- Avances en capitaux à des organismes spécialisés de crédit agricole .
- Bonifications d'intérêts .
- Prises de participation dans des sociétés maîtres d'ouvrage ou dans des organismes de crédit publics ou privés .
- Garantie aux emprunts et bons de caisse émis par les instituts financiers .
- Garantie directe ou indirecte donnée aux prêts .
- Exemptions ou facilités fiscales .

Son intervention est pour l'existence d'un crédit agricole spécifique mais souvent déterminante pour le bon fonctionnement voire même son concours financier ne produirait que des résultats médiocres s'il n'était accompagné de toute une série d'autres actions à caractère culturel, social et économique .

La plus importante m'a -t-il semblé porte sur l'éducation permanente des populations agricoles et rurales sans laquelle l'agriculture restera toujours un secteur sous développé dans lequel on pourra engouffrer autant de capitaux que l'on voudra sans pour autant obtenir de résultats appréciables .

Cette dernière considération m'a paru suffisamment importante pour qu'elle me serve de conclusion .

---

الجمهورية اللبنانية  
مكتب وزير الدولة لشؤون التنمية الإدارية  
مركز مشاريع ودراسات القطاع العام